

Stanisław WARZESZAK

ASPECTS MÉTAPHYSIQUES DU GÉNIE GÉNÉTIQUE

Contenu 1. Repères métaphysiques pour le génie génétique ; 2. Vers le principe d'identité génétique.

L'approche métaphysique ci-dessous présentée devrait nous aider à bien discerner la question du génie génétique qui consiste à savoir dans quelle mesure l'identité de l'être est affectée par la manipulation du génome. L'approfondissement de la notion d'être en tant qu'être vivant, dans sa dimension proprement métaphysique, c'est-à-dire substantielle, téléologique et personnelle, nous conduit à définir certaines limites de la manipulation génétique. En référence aux concepts élaborés au niveau métaphysique nous allons chercher des repères pour le génie génétique qui constituent un critère objectif et intrinsèque, autrement dit, fondé dans l'être lui-même. C'est par l'intérêt à l'être des vivants et à leur nature intrinsèque que l'on arrive à saisir la mesure de l'altération génétique, concevable du point de vue de la structuration dynamique des individus et des espèces. C'est enfin l'identité de l'être des vivants qui est à discerner au cours des transformations génétiques de manière qu'il soit possible d'établir un principe d'identité.

1. Repères métaphysiques pour le génie génétique

La reconstruction génétique de la nature se heurte au statut ontologique et métaphysique de la réalité, à la permanence des formes et à la stabilité des substances naturelles. A partir de l'analyse ontologique concernant le mode d'être des entités naturelles et ensuite ses développements métaphysiques fondant les principes d'être des vivants, on arrive à mettre au point quelques repères fondamentaux pour la modification génétique de la nature et de l'homme.

1. La constitution génétique des vivants se réalise sur la base des systèmes unitaires, autour du centre de leur dynamisme et structuration. Les vivants se présentent comme des systèmes centraux qui organisent des composants biologiques dans une structure correspondant à un dynamisme naturel. La structure génétique des vivants donne origine à un dynamisme propre qui se déploie en relation à l'environnement selon un modèle prédéterminé. Sur la base du système central s'effectuent les fonctions et la coopérativité des composants génétiques. C'est par la structuration dynamique fondée sur l'ordre intérieur des vivants que leurs composants génétiques s'intègrent avec leur complexité dynamique unitaire. La vie d'un organisme se dé-

veloppe autour de son système central qui intègre ou élimine divers éléments génétiques et épigénétiques. Ainsi le génome répond à un système central qui lui assure organisation, unité et dynamisme propre à un système unitaire. Il n'est pas une aggrégation des composants mais une unité qui dans les interactions, sous l'effet d'un dynamisme et d'une structure prédéterminée, induit la transformation des composants génétiques au service de la structuration et du dynamisme propre, pour les intégrer dans la totalité et la coopérativité de ses éléments constitutifs.¹ Autrement dit, les composants génétiques s'intègrent dans l'activité de l'organisme individuel, dans son dynamisme propre, et lorsqu'ils subissent une altération du fait du génie génétique ils ne laissent pas indifférentes les activités de cet organisme. Mais l'organisme est capable de contrôler dans une certaine mesure la composition et l'organisation de son système en vue de préserver son équilibre dynamique. Ce contrôle risque d'être éliminé par une altération génétique radicale qui irait jusqu'à la perturbation du transfert de la matière et de l'énergie dans le système organique et au déséquilibre de la *stabilité* dans la composition et l'organisation de ce système.

2. Le statut génétique s'explique par référence à l'unité génétique des vivants. Cette unité renvoie au système central qui est proche de la notion de substance. Les vivants sont essentiellement des substances, constituées par des structures génétiques d'êtres séparés et autonomes. Ils forment des unités intrinsèques qui existent effectivement comme quelque chose d'essentiel et d'autonome. Ayant une existence séparée et un être propre ils détiennent un mode d'être substantiel et non seulement accidentel. La substance naturelle en tant que centre de dynamisme et de structuration, constituant le fondement du statut intrinsèque des vivants et la base de leurs processus biologiques, manifeste des éléments permanents qui se reflètent dans la subsistance relativement *constante* d'un vivant et dans la *consistance* de sa fondation d'espèce.² Sur la base de l'unité dynamique de la structure génétique et de la consistance des processus génétiques s'établit une *stabilité* relative d'une espèce et d'un individu vivant. Tous les vivants, dans leur nature substantielle, manifestent une relative invariabilité génétique, de même qu'une identité intrinsèque d'être. Aussi faut-il considérer la constitution génétique d'une substance vivante comme relativement permanente et représentant le support ontologique d'une certaine stabilité pour des qualités susceptibles de changements au cours des modifications génétiques. Si la modification génétique perturbe la consistance de la vie d'un individu ou d'une espèce, elle heurte également la stabilité individuelle ou spécifique, et donc touche à leur identité. La substance naturelle qui changerait ne laisserait pas complètement inerte la substance elle-même qui se trouverait ontologiquement impliquée dans la transformation génétique bien qu'accidentelle. La modification génétique est en principe accidentelle mais elle peut également devenir substantielle bien que plus difficilement.³

¹ Cf. J. SEIFERT, "Respect for the Nature and Responsibility of the Person", in : PONTIFICIA ACADEMIA PRO VITA, *Human Genome, Human Person and the Society of the Future. Proceedings of Fourth Assembly of the Pontifical Academy for Life (Vatican City, February 23-25, 1998)*, Città del Vaticano : LEV 1999, 363s.

² La consistance de l'être vivant et de sa structure formelle se présente comme fondamentale pour la consistance de la subsistance.

³ Cf. J. SEIFERT, *op. cit.*, 377.

3. La structure génétique des vivants traduit la notion de substance sur la dimension organique qui ne permet pas de se limiter à la persistance immuable mais de chercher plutôt une *consistance* représentant une stabilité relative. C'est dire que le génome des vivants, y compris le génome humain, n'est pas stable,⁴ il reste ouvert à une altération non seulement accidentelle mais aussi substantielle. L'essence génétique est susceptible de modifier des traits accidentels qui touchent également à la substance des vivants, dans l'articulation du dynamisme et de la structuration. La substance de l'être est en effet à la fois source et produit du dynamisme naturel, c'est-à-dire qu'elle subit les modifications du dynamisme au niveau génétique, ce qui empêche qu'elle soit d'une stabilité absolue. Le statut génétique correspond bien à la notion whiteheadienne d'*entité actuelle* qui se réalise de manière dynamique et acquiert une relative permanence de même qu'une stabilité des structures. Le statut du génome se rapproche de la notion de *substance seconde* en tant que centre de la constitution des qualités d'une espèce. C'est dans la référence à la substance ontologique (la substance seconde) des vivants qu'il faut chercher le principe de l'*identité génétique*. Dans cette perspective la manipulation génétique qui viserait la modification des caractéristiques des vivants, surtout de leurs structures formelles et de leur dynamisme, toucherait au statut unitaire de l'espèce en tant qu'espèce et à la qualité spécifique des vivants. Le génie génétique, capable d'altérer la structure génétique des vivants et leur mode d'être, met en jeu leur identité qualitative, leur statut génétique d'être *tels qu'ils sont* et par suite la consistance d'espèce en tant qu'espèce. C'est la modification de l'identité génétique qui entraîne l'altération du mode d'être, dont l'effet peut être la perte de l'identité spécifique des vivants.⁵

4. Les modifications génétiques, dites accidentelles, se réfèrent au mode d'être propre et substantiel des entités naturelles, comme mode d'être de base et centre ultime de dynamisme et de structuration. Elles se réfèrent également aux entités naturelles dans leur existence propre, séparable et indépendante, donc à la notion de substance strictement métaphysique. Si le mode d'être des vivants constitue leur *être propre*, c'est le mode d'être substantiel (et non seulement accidentel), déterminé et actualisé dans l'unité intrinsèque qui constitue l'être des vivants dans leur existence concrète et individuelle, comme support métaphysique des qualités susceptibles de modifications biologiques. C'est en référence à la substance métaphysique (dite substance première) que l'on trouve la raison de l'*identité d'être* des vivants, de leur invariabilité. Dans cette perspective les vivants restent des substances métaphysiquement immuables s'ils persistent identiques dans leur être propre, s'ils préservent leur identité d'être au cours des modifications génétiques.⁶ Mais la subsistance de l'être, qui est contingente, n'est pas non plus donnée de manière absolue. Par suite la transformation génétique des vivants qui modifie leur mode d'être, y compris les propriétés à travers lesquelles s'expriment leur substance ontologique, est également susceptible d'affecter la substance métaphysique, dans la stabilité de sa subsistance. Elle s'effectue sur la base de l'être propre et séparé de la substance et non seulement

⁴ Cf. J.M. MORETTI, "La thérapie génique", *Études* 384(1996) n° 2, 228.

⁵ Cf. Th.A. SHANNON, "Cloning, Uniqueness, and Individuality", *Louvain Studies* 19(1994), 295s.

⁶ Cf. R. ELLIOT, "Identity and the Ethics of Gene Therapy", *Bioethics* 7(1993) n° 1, 30-34.

de ses propriétés. Celles-ci étant liées ontologiquement aux substances (ontologique et métaphysique) font subir l'effet des modifications génétiques à la substance dans son être propre, vue comme *sujet* de ces modifications. En effet les modifications génétiques se posent sur l'unité intrinsèque et constante de l'être, sur le sujet des changements, permanent tout en subissant les variations au niveau accidentel, au niveau du mode d'être. Il faut admettre que la substance peut effectivement exister comme sujet des changements génétiques, sans qu'elle change elle-même, sans qu'elle cesse d'exister identique à elle-même, mais elle est également exposée aux risques de manipulations génétiques radicales qui suspendraient la persistance de l'être propre des entités vivantes. La substance en tant qu'être substantiel, que sujet des processus organiques reste la même, même si elle ne cesse pas d'agir et d'être affectée par ces accidents qui sont une expansion de la substance dans une dimension accidentelle de l'être, mais il peut survenir que la manipulation génétique percute les fondements mêmes de sa subsistance.

5. La transformation génétique de la nature concerne le statut des substances naturelles qui se manifeste explicitement dans les formes substantielles. Ce sont les *formes de la consistance* des entités dans leur organisation et unité, leur dynamisme et structuration unitaire, de même que les *formes d'être propre*, de subsistance séparée et autonome, qui sont engagées dans la manipulation génétique. Si le génie génétique touche à la forme substantielle, elle touche à l'entité naturelle d'abord dans son mode d'être concret et ensuite dans son être propre et réel. Le dynamisme qui répond à un mode d'être unitaire et se trouve entrelacé avec la structuration unitaire, devient sensible à l'altération génétique de la forme substantielle. La fondation génétique du dynamisme et des structures qui se manifestent par les propriétés et les processus directionnel et coopératif, représente un vaste espace de reconstruction génétique de la nature. Ce qui touche au dynamisme et à la structure, ou bien au caractère directionnel et coopératif des processus de vie, tient également à la forme substantielle. La notion de forme permet de considérer les modifications génétiques du point de vue ontologique, en ce qui concerne l'essence des vivants dans leur mode d'être, et du point de vue métaphysique concernant l'être propre du sujet substantiel. Les changements substantiels seraient ceux qui affectent les formes substantielles dans leur constitution ontologique, dans le dynamisme et les structures, dans les processus de vie directionnel et coopératif, mais aussi dans la subsistance métaphysique réelle qui constitue la référence ultime pour l'identité de l'être. Cette identité qui est à définir par référence à la substance (première) n'est pas modifiable par l'altération génétique qui ne viserait que le centre du dynamisme et de la structuration du vivant.⁷ Il faudrait pour cela une altération substantielle qui porterait sur l'identité d'un vivant à travers des changements pénétrant non seulement dans son mode d'être mais dans la constitution de son être propre.

6. L'extension de la transformation génétique de la nature dépend du degré de l'altération des formes de la vie. Étant donné que les formes acquièrent un mode d'être déterminé dans la morphogénèse, liée aux processus de vie qui sont contingents et à la nécessité qui est contextuelle, les modifications génétiques ne trouvent

⁷ Cf. J. SEIFERT, "Respect for the Nature and Responsibility of the Person", *op. cit.*, 375s.

d'obstacle que dans le statut ontologique et métaphysique des formes. En tant que résultats des interactions complexes et des équilibres organiques les formes déterminent les conditions dans lesquelles est donnée une nécessité, un mode d'être concret manifesté par l'émergence des entités naturelles et leur maintien dans l'existence. L'élément de la nécessité constitue une limite pour la manipulation génétique qui voudrait altérer le mode d'être des vivants, précisément leur métabolisme fondé sur l'invariabilité des structures fondamentales de vie. La nécessité du métabolisme pour l'existence d'un vivant, de même que la liberté par rapport aux substances matérielles, font que la manipulation génétique ne peut considérer la seule dimension physique de la vie, mais doit envisager le sens de la forme substantielle. Celle-ci explique les possibilités engendrant les conditions dans lesquelles est donnée une nécessité, ou impossibilité d'être d'un autre mode que le génie génétique pourrait envisager. Du point de vue du métabolisme et surtout de la forme substantielle, il y a un « devoir » de suivre le mode déterminé d'être des vivants, imposé par la forme de vie. Si la réalisation d'un mode déterminé d'être est nécessaire pour l'existence d'un organisme, il est impératif d'observer la liberté et la nécessité du métabolisme comme principes d'existence et même d'auto-transcendance de la vie vers un niveau supérieur. Le rôle du génie génétique se situe plutôt dans la participation au mouvement d'auto-transcendance des vivants au cours des processus de vie.

7. La manipulation génétique se trouve face au statut de la forme qui ne se laisse pas identifier directement à la matière. La forme qui est toujours prioritaire à la matière et s'impose à elle comme le mode d'être propre, constitue également une *limitation transcendante* pour les interventions génétiques. Dans la notion de forme il y a une certaine immatérialité qui s'exprime à travers les coefficients métaphysiques auxquels la manipulation génétique des vivants est réellement affrontée. Le fait que l'organisme vit son processus d'auto-intégration conformément à une structure intérieure et à un dynamisme propre suivant un principe interne, toute intervention dans cet organisme se trouve devant un ordre particulier et une *intériorité* qui constitue l'essentiel de la vie individuelle et correspond à la finalité des formes naturelles, à la perfection d'être ou à la densité ontologique. Il y a une capacité de limitation des possibilités, une détermination des activités métaboliques qui correspond à la finalité et reflète l'unité subjective fondée dans l'harmonie entre les processus vitaux et le soi-même - l'identité interne des vivants. La subjectivité de la nature est réellement donnée au génie génétique comme une certaine objectivité à respecter. Elle fait comprendre que la nature se présente dans sa structure génétique comme une totalité objectivement donnée, comme un ensemble des entités dont le statut génétique peut être considéré comme *self-contained*. C'est pourquoi la structure génétique est donnée dans l'immédiateté de la nature, ce qui implique la reconnaissance de l'intérêt des vivants à la vie permanente, au prolongement et au développement de la vie dans son identité, à un niveau toujours plus parfait et supérieur. S'il y a un souci de soi-même, proportionnel à la possession de la liberté et de l'intériorité, il se pose une exigence immédiate ou une valeur intrinsèque que le génie génétique devrait assumer.⁸ L'approche de subjectivité accordée graduellement à

⁸ Cf. P. CATTORINI, R. MORDACCI, M. REICHLIN, "Genetica e libertà", *Seconda Navigazione : Annuario di Filosofia* 2(1998), 255-264.

tous les êtres naturels fait comprendre que le statut génétique n'est pas indifférent pour la vie individuelle d'un être biologique. Le génie génétique doit prendre en considération la subjectivité de la nature et son effort vers la protection de son mode d'être, semblable à celui de l'être humain.

8. Le génie génétique est affronté à une tendance finaliste dans tous les processus de vie qui répond à un plan supérieur gouvernant le dynamisme de la nature de manière adaptée au mode d'être d'une entité naturelle. Si la finalité tient à toute la réalité et repose sur la finalité de la forme, sur la relation de la partie à la totalité ainsi que sur la fonctionnalité de l'organisme, la structure génétique du vivant est concernée par une telle finalité de manière éminente. Un organisme n'est pas constitué de manière aveugle mais détient une finalité qui est à considérer tant au niveau de sa forme organique que de sa totalité génétique et de son fonctionnement. Cela veut dire que le génome et même les gènes singuliers représentent des buts liés à la perspective de la vie d'un organisme et de son identité définie. Les processus finalistes correspondent à la prolongation de la forme dans un état optimal et manifestent l'intérêt dans la permanence de la forme la meilleure possible. C'est aussi un *intérêt génétique*, soutenu par la finalité et la cause unitaire des dynamismes naturels, par l'ordre dynamique de base et le dynamisme interne coopératif. Tous les processus biologiques, sauf les mutations brusques qui se laissent pourtant intégrer au profit d'un état supérieur, s'effectuent sur la base génétique qui est disposée à la téléologie et à la causalité efficiente. La structure génétique d'un vivant est soumise à la *coopération* ayant pour but de contribuer au bien supérieur que la causalité et la finalité tendent à achever. Cette coopération correspond à une *préconception* intégrée dans l'information génétique qui fait réaliser un ordre rationnel et finaliste de la nature. La forme substantielle donnée à la structure génétique renvoie à une fondation métaphysique, à une idée préconçue qui détermine les événements naturels en vue d'une fin et fait produire un mode d'être particulier plutôt qu'un autre. Dans le génome d'une entité naturelle sont insérées en sélection des configurations qui limitent les possibilités d'être et en déterminent un mode particulier. Le génie génétique qui se prête à manipuler le génome dans sa configuration originelle se situe devant un projet transcendantal, fondé par Dieu comme principe de limitation, et non seulement devant un ordre ontologique ou purement biologique.⁹

9. La structure génétique est constituée des divers éléments génétiques qui sont composés dans une unité au niveau d'une relation structurale, dans le cadre des relations réciproques des formes substantielles. La réalisation d'une structure génétique se fait par rapport à l'achèvement d'une autre structure, toujours plus complexe et parfaite. C'est dire qu'une structure doit être intégrée dans les relations structurales de chaque réalisation génétique, en vue d'une réalisation globale. Il en est de même avec les formes réalisées dans des individus et des espèces de vivants. Ils sont tous en relation, dépendant l'un de l'autre d'après une hiérarchie établie par l'intelligence divine. La réalisation d'une structure génétique complète dans une entité vivante reflète une complexité et une signification qui dépendent de la proportion de conve-

⁹ Cf. M. CUYAS, "Problematica etica della manipolazione genetica", *Rassegna di Teologia* 28(1987) n° 5, 480s.

nance en relation à d'autres entités, à un projet global. La complexité et la signification d'une structure génétique correspondent à la densité ontologique ou à la perfection de la réalisation. Le statut génétique d'une entité détient une valeur associée à l'ensemble des entités, pris du point de vue de la consistance ontologique et de la subsistance métaphysique. Le rôle de la constitution génétique d'une entité ou d'une espèce dépend de la relation à l'ensemble des entités, prises dans leur hiérarchie, ordonnées rationnellement par un *logos* qui détient le projet de l'ensemble et établit le principe de l'harmonie des formes, y compris des structures génétiques. Le point ultime de référence pour les structures génétiques des vivants est représenté par le génome humain car tout achèvement génétique des vivants se réalise en vue de supporter les structures génétiques de la personne humaine.¹⁰ S'il y a une subordination des entités naturelles et de leurs structures génétiques aux structures substantielles plus consistantes, elle se fait surtout par rapport à la substance personnelle et à son statut génétique, toujours dans le cadre de la structure globale des vivants. Ainsi les formes génétiques n'ont pas de valeur absolue mais relationnelle, cela veut dire qu'elles sont susceptibles de manipulation en fonction de leur statut relationnel. Dans ce sens le génie génétique qui veut exercer une rationalité dans le contrôle de l'harmonie et du progrès génétique des vivants et surtout de la qualité de vie humaine, représente une voie de modification raisonnée.

10. Le génome humain correspond à une substance particulière et à une densité ontologique éminente. Il se réfère au système central de l'homme qui manifeste des capacités de la personne et la détermination constitutive de la nature humaine. Ainsi la constitution génétique de l'homme est associée à l'être personnel, à une totalité complète en elle-même, à l'unité substantielle du corporel, du psychique et du spirituel. Elle représente un aspect fondamental de la nature humaine, de sa substance particulièrement complexe et parfaite. Autrement dit, le génome humain fonctionne sur la base du *suppositum* raisonnable et libre qui supporte et contrôle les processus biologiques, et comme véhicule porte la structure génétique de l'espèce humaine. La substance personnelle ne se limite pas au génome, elle est transcendante par rapport aux conditions naturelles, et pourtant elle n'existe pas, en tant qu'être corporel, hors de la fondation génétique. A elle se réfère à titre ultime toutes les entités extra-personnelles, y compris leurs statuts génétiques. Le statut de la personne impose à la structure génétique de l'homme une dimension de personne qui est en soi inaltérable.¹¹ Étant donné que l'unité substantielle de la personne saisit le corporel, elle ne reste pas pourtant inerte à l'altération génétique. Le lien étroit entre l'humain et le biologique fait que l'existence et les activités proprement humaines ne seraient pas possibles hors de l'ensemble des conditions génétiques données. Le génie génétique qui vise la modification de la constitution génétique de l'homme doit prendre en compte le fait que l'existence finalisée de l'être humain ne se limite pas aux conditions génétiques, que

¹⁰ Le principe anthropique fait comprendre que la structuration des formes de vie sur la terre mène vers la constitution des conditions de vie dans lesquelles devient possible l'existence de l'espèce humaine. Cf. J. LADRIÈRE, "La pertinence d'une philosophie de la nature aujourd'hui", in : P. COLIN (éd.), *De la nature. De la Physique Classique au Souci Ecologique*, (Philosophie ICP 14), Paris : Beauchesne 1992, 80.

¹¹ Cf. F. BOECKLE, "Genetische Eingriffe und menschliche Personalität", *Herder Korrespondenz* 39(1985) n° 1, 33s.

la nature humaine, tout en faisant suivre au sujet humain le développement du dynamisme naturel d'après ses propres configurations, subit le développement de l'homme au niveau de la culture. On ne saurait oublier que l'homme représente une synthèse du biologique (génétique) et du spirituel et qu'il déploie son dynamisme naturel au niveau personnel, en tant qu'un être holiste qui dans la coopérativité et la structuration de divers éléments des dynamismes particuliers constitue un système singulier et total du corps humain. C'est dans l'unité forte et toujours plus parfaite, donnée dans la composition, la continuité et l'intégration de différents niveaux organiques, que l'homme doit chercher des repères pour l'éventuelle modification de ses traits génétiques. Le problème est de savoir à quel point l'altération génétique du corporel sera capable d'altérer ou de supprimer ce qui est proprement humain ou personnel, au niveau des capacités sociales et culturelles, du psyché ou de l'esprit.¹² Si la manipulation génétique allait p. ex. jusqu'à modifier les capacités de communication, d'autodétermination et d'autoconscience, elle léserait la personne humaine de manière injustifiable : une manipulation de la constitution de la personne ne saurait être supportable ; elle pourrait être envisageable au niveau génétique, même dans des dimensions de la nature humaine, à condition qu'elle ne touche pas les caractéristiques proprement humaines et personnelles. La manipulation génétique serait donc possible tant que l'affirmation « l'homme reste toujours homme et la personne reste toujours personne » est encore pleinement valable.

2. Vers le principe d'identité génétique

Tous les repères ci-dessus présentés mènent à poser la question de l'identité des vivants exposés à la reconstruction génétique, et surtout celle de l'homme. L'identité représente le critère ultime et une limite concrète pour la manipulation génétique des individus naturels. C'est en effet l'identité d'organisme comme individu naturel et ensuite personnel qui est en jeu de façon déterminante. Pourtant il n'est pas facile, en l'état actuel des connaissances, de dire à quel point une intervention génétique est susceptible de modifier l'identité de l'organisme ou d'un individu humain. C'est dans la logique du « vous les connaîtrez d'après leurs fruits », que l'évaluation des effets d'une intervention génétique serait le mieux accessible.

La notion d'identité que l'on va appliquer au statut génétique de la nature, comprend un double sens. Tout d'abord, elle est comprise en référence à la *permanence* dans le temps de l'objet unique ou de ses attributs, au cours des changements en lui et autour de lui ; ensuite, on lui accorde la *similitude* de deux objets distincts ou de *tel ou tel* de leurs attributs c'est d'une part l'*invariance* et d'autre part l'*équivalence* qui caractérisent la notion classique d'identité. On distingue l'*identité de l'un* qui est celle de l'*inchangé* et l'*identité de l'un-et-l'autre* qui est *interchangeable*.¹³ Dans cette

¹² Les altérations génétiques du corps humains poseraient un problème métaphysique si elles aboutiraient à modifier les dispositions du corps humain à tel point que l'âme ne serait plus capable d'exprimer les facultés liées à la vie de la personne. Cf. W.J. ELLK, "Bioetica e problemi di ingegneria genetica", in : A. LOBATO (éd.), *Etica dell'atto medico*, Bologna : ESD 1991, 120-138. 133s.

¹³ Cf. A. LAMOUCHE, *La théorie harmonique: Logique de la simplicité*, Paris: Dunod 1959, 233s.

perspective on distingue l'identité *numérique* (concrète), c'est-à-dire unique, qui tient à un objet numériquement le même (bien que possédant plusieurs noms, aspects ou circonstances) et l'identité *spécifique* (abstraite) qui concerne les caractéristiques communes, ce qui est de même genre ou de même type (du point de vue de mêmes propriétés ou qualités).¹⁴ La première notion qui traduit la substance première, comprend *le même* dans différents moments de l'existence de l'objet, d'un organisme ou d'une personne, et constitue l'identité individuelle, personnelle, juridique. Tandis que la seconde relève *les mêmes qualités* et constitue l'identité qualitative et spécifique qui traduit la notion de la substance seconde. C'est l'identité qualitative des formes et des fonctions, donc la constance des structures dynamiques et en aucun cas la permanence des composants - d'ailleurs continuellement remplacés dans les entités organiques - qui fait advenir l'identité numérique, donc l'existence même, le *ceci* de l'être.¹⁵ En effet l'identité exprime d'abord la substance (première) en *ce qui est*, et recouvre la notion du *même* au sens de la *continuité ininterrompue*. C'est le *même* (*das Selbe*) d'une unité, d'un individu ou d'un sujet, qui permet de dire qu'il y a une continuité ininterrompue dans la subsistance séparée, p. ex.: le même arbre, le même cheval, la même personne. La notion d'identité traduit également la substance (seconde) en terme de *telle quelle* (ou *telle même*), au sens du *même* mode d'être. C'est parce qu'un individu fonctionne de la *même* manière que l'on peut dire qu'il est toujours *tel qu'* (*das Gleiche*) il était avant, et donc maintient sa continuité ininterrompue dans son mode d'être, dans sa structure dynamique inchangée et dans le même genre ou espèce. Dans ce sens on peut penser à l'identité absolue/forte où l'individu est le même et tel quel, à l'identité relative/faible où il est le même mais non pas tel quel ou bien il n'est pas le même mais il est tel quel, et enfin à l'identité nulle où il n'est ni le même ni tel quel.¹⁶ Ces distinctions ne tiennent pas pourtant à la seule ressemblance (ou par contraste à la dissemblance) des entités, causée par les transformations organique ou environnementale dans le temps, mais à la continuité spatio-temporelle qui substitue la similitude ou la complète. C'est la continuité ininterrompue au cours des changements successifs dans le même individu et la permanence dans le temps des structures invariables qui font effectivement persister l'identité.¹⁷

Le domaine de la génétique requiert une notion d'identité qui ne saurait se limiter à la simple similitude. La constitution ontologique et métaphysique des vivants renvoie à l'idée que la substance représente une unité d'être individuel (au sens d'unicité)

¹⁴ Cf. P. FOULQUIÉ, R. SAINT-JEAN, *Dictionnaire de la langue philosophique*, Paris: PUF 1969, 338s.

¹⁵ Cf. F. GIL, "Identité", in: *Encyclopedia Universalis*, t. 11, Paris: EU 1990, 897.

¹⁶ Cf. *ibid.*, 898; M. GARCÍA-BARÓ, "El problema antropológico de la identidad", *Carthaginensia* 10(1994), 373-384; M.D. VILA-CORO BARRACHINA, "El derecho a la identidad personal", *op. cit.*, 409. L'identité, c'est *plus ou moins* la même chose, le même sujet, la même personne et non pas *tout ou rien*, comme le veut D. Parfit. Surtout dans le monde naturel, il n'y pas d'identité parfaite. Cf. A. MACINTYRE, *After Virtue. A Study in Moral Theory*, Notre Dame (Ind.): University of Notre Dame Press 1984, 216s.

¹⁷ Cf. P. RICŒUR, *Soi-même comme un autre*, Paris: Seuil 1990, 141s. Les fameux exemples classiques du fleuve d'Héraclite et du bateau de Thésée montrent bien l'importance donnée à la continuité spatiale au détriment de la persistance dans le temps des composants. A juste titre on dit que « l'identité s'évalue par l'unité d'une même forme, plutôt que par l'identité numérique des molécules d'eau qui forment le fleuve » ou des morceaux de bois qui forment le bateau. F. GIL, "Identité", *op. cit.*, 897.

et spécifique (au sens de qualité) qui détient le statut d'être propre. Il en résulte que l'identité d'une entité vivante se présente comme *unité d'être* au sens de la *constance* d'une seule et même entité ainsi que l'*unité de genre* (ou d'espèce) dans la *consistance* d'un même ensemble des propriétés ou des êtres composants.¹⁸ La substance naturelle représente un tout, pourvu d'une unité interne qui en garantit la stabilité, et non pas une simple totalité d'agrégats non organisés. Son identité repose sur le principe de *cohésion* de différentes propriétés, constituant l'unité d'être et la continuité spatio-temporelle. La portée d'une partie s'inscrit dans l'unité intégrante qui résulte des propriétés constitutives et cohésives internes. Les propriétés ont une importance dans la mesure où elles sont disposées de s'insérer dans une structure dynamique et d'affecter l'entité dans sa réalité d'être. C'est dans la relation des parties et des totalités des organismes, qui se produit dans le cadre des structures dynamiques mais en même temps invariables, que l'identité est réellement donnée.¹⁹ Ce qui importe dans l'identité c'est l'*invariant relationnel* auquel se réfèrent tous les changements dans le temps. L'idée de structure invariable, opposée à celle d'événement, permet d'établir l'identité d'un organisme (comme celle d'un outil) bien que ses parties soient susceptibles de changer continuellement. Le caractère relationnel des substances constituant une unité organique sur la base d'une structure stable, confirme également le caractère relationnel de l'identité.²⁰ C'est en effet la structure génétique fondée sur le facteur des relations et de la continuité dans le temps qui constitue l'identité génétique d'un organisme.

L'identité tient aux relations des entités naturelles aussi bien dans le monde micro-organique que macrocosmique. Dans le cas des processus micro-organiques traduisant diverses interactions biologiques, on cherche l'identité d'un vivant dans la *permanence du code génétique* qui fait demeurer l'organisation du système combinatoire. L'identité du même vivant se confirme également dans les interactions épigénétiques dans lesquelles l'individu ne reste pas inerte en milieu macrocosmique, tout en gardant sa structure de manière continue.²¹ L'exemple du métabolisme, vu non

¹⁸ Dans la *Métaphysique* (V, 6) d'Aristote l'identité est appelée une « unité d'être » au sens de « l'unité d'un seul être » ou bien de « l'unité d'une multiplicité d'être », ce qui correspond à la distinction maintenue ci-dessus. Dans le premier cas l'identité associe constitutivement l'unité et l'invariabilité, ce qui exige qu'une entité soit en toute circonstance qualitativement *égale* et numériquement *une*. Dans le deuxième cas l'identité est liée à l'unité qualitative et fonctionnelle qui peut être dissociée de la permanence des choses. Celle-ci correspond bien à la notion d'identité cosmologique qui représente l'unité d'être liée à la consistance plutôt qu'à la permanence dans le temps des composants. De plus, il est possible d'envisager le *même* et l'*autre*, la persistance du substrat et la diversité qualitative, car la substance naturelle, tout en demeurant *une* et numériquement identique, se manifeste propre à recevoir des déterminations dynamiques, susceptibles de variation mais organisées selon un *logos*. Cf. ARISTOTE, *Métaphysique*, X, 3; cf. aussi VII, 6.

¹⁹ Le fait que la substance est une réalité relationnelle et ne manifeste son dynamisme que dans la relation aux substances à différents niveaux, son *identité* est également concevable parmi les catégories de la relation. Dans ce sens P. Ricœur constate : « la même est un concept de relation et une relation de relations » ; *Soi-même comme un autre*, op. cit., 140.

²⁰ Cf. *ibid.*, 142.

²¹ « L'identité biologique d'un individu ne peut déjà être réduite à son identité génétique nucléaire, à cause du rôle de l'hérédité cytoplasmique (mitochondriale) et surtout de celui de l'épigénèse dans le développement ». "Clonage : la réponse du CCNE" (15.IX.1997), Ch. II, 1. (*polycopié*).

seulement comme « machine » de production de l'énergie mais surtout comme base du contrôle des procès continus de l'auto-constitution de toute substance naturelle et enfin comme forme de l'organisme, montre bien la voie de la détermination de l'*identité d'organisme*.²² Ainsi l'identité de l'individu organique est constituée par la forme de détermination (une structure formelle stable), la continuité des procès organiques et la relation (communication causale) avec l'environnement, autrement dit dans l'action sur l'environnement ainsi que dans le pâtir de l'action de cet environnement. L'identité d'un organisme ne consiste pas dans la préservation de sa substance statique mais dans une certaine complétude des configurations conjointement avec la continuité des procès organiques mis en relation avec d'autres procès de l'environnement. De même l'identité d'un individu se situe dans la communication réciproque de pluralité des relations et des individus de façon que soit possible une large unité des individus, ou unité d'un individu plus parfait constitué des individus mis dans un ordre. On peut parler de l'unité des individus liés par l'interaction, c'est-à-dire une mutuelle détermination inscrite dans l'ordre des interactions de manière que la totalité des déterminations mutuelles devienne une forme de la définitude. Celle-ci définit l'individu en constituant la différence de mode d'être propre et singulier. La question de l'identité d'un individu/organisme tient en effet à l'identité de la totalité des formes et des relations ; elle ne consiste pas tellement en simple somme de ses parties, car l'individu reste le même, même si les parties changent continuellement.²³ L'identité d'un individu est plutôt liée à une configuration (*pattern*) spatiale et dynamique de la composition et de la fonction. Ainsi l'identité d'un individu n'est pas liée à l'identité de simple corps qui la constitue. La préservation de l'identité au cours du temps et des changements spatiaux est plus liée à la préservation de la configuration qu'à une collection particulière des éléments corporels. Une telle notion d'identité est compatible avec le changement des parties. Un tel changement peut même être moyen de la récupération de l'identité d'un individu.²⁴ Dans cette ligne on peut considérer l'intervention génétique dans la structure organique d'un individu comme nécessaire pour la récupération de l'identité d'individu.

La persévérance de la forme organique implique l'*identité interne* qui ne se laisse réduire ni à la matière ni à l'identité collective du monde ; elle est donc dotée de la liberté.²⁵ Une telle forme organique doit être référée au statut génétique défini des

²² Étant donné que l'organisme existe comme l'échange constant de ses constituants biologiques, sa permanence et son identité consistent dans la continuité des procès naturels (et non pas dans une quelconque persistance d'une partie organique) qui constituent la vie. L'existence organique ne signifie pas être un corps complet, composé de parties complètes, mais être une continuité de procès avec une identité constituée au-delà et par le flux de ses composants. Cf. H. JONAS, "Spinoza and the Theory of Organism", in : *Philosophical Essays*, Chicago-London: University of Chicago Press 1980, 211.

²³ L'individu en tant que forme d'unité représente, d'après le degré de l'ordre réalisé, une gradation qualitative et également quantitative quand il dépend de l'extension numérique des individus inclus. Ainsi au cours de l'augmentation de l'organisation augmente le degré d'individualité. Il y a donc une hiérarchie des individus ou des totalités qui par inclusion dans divers individus crée la totalité de la nature. Cf. *Ibid.* 215.

²⁴ Cf. *Ibid.*, 213.

²⁵ Cf. H. JONAS, *Philosophische Untersuchungen und metaphysische Vermutungen*, Frankfurt a/M. : Suhrkamp 1994, 122-24.

vivants. L'identité génétique d'un organisme représente un certain isolement du reste du monde et reste en polarisation avec d'autres vivants à l'identité différente. Cette identité ne se ramène pas aux gènes donnés mais à la forme établie par l'émancipation d'une accumulation de gènes. La forme organique qui est à la base de l'identité interne d'un vivant est prioritaire aux gènes et constitue le principe d'organisation des gènes dans une structure génétique. Même si l'identité du vivant ne consiste pas dans les gènes mais dans la forme organique, les gènes représentent pourtant une *nécessité* pour la subsistance de la *liberté* dans la forme. L'identité des espèces vivantes est relative à l'identité de la totalité génétique, néanmoins ses parties génétiques influencent le fonctionnement de l'organisme même si c'est seulement au niveau atomique. C'est dans la polarisation entre la forme et la matière qu'apparaît l'identité de réalisation où l'organisme persévère comme le même sujet au cours des processus biologiques.²⁶ Il y a une persévérance de soi donnée dans la continuité métabolique qui maintient l'identité à soi de l'organisme ou bien une identité interne qui fonde l'individu, l'acte de sa propre existence. C'est une identité fonctionnelle et dynamique due à la forme autonome, pourtant basée sur l'identité génétique, autrement dit sur la qualité de la protéine produite par les gènes.

La notion d'identité fait distinguer l'*identité individuelle* par rapport à l'identité génétique. L'individu se constitue avec sa nature dynamique et persiste en elle pendant le temps de la conservation de l'identité génétique. L'identité individuelle se réfère à la substance de l'individu qui persiste en étant lui-même et rien d'autre pendant tout le temps de son existence. Par contre l'identité génétique, liée à la structure de l'ADN qui est porteur du programme de développement d'un individu complet ou de plusieurs, ne se limite pas à un seul individu.²⁷ L'identité génétique recouvre la notion d'un même ADN (au moins dans sa composition chimique) mais non pas celle d'identité individuelle (et personnelle), bien que la constitution d'un ADN déterminé soit le commencement d'un individu et de la fondation de son identité.²⁸ Ainsi l'identité génétique ne recouvre pas l'identité individuelle, pourtant elle constitue une condition nécessaire, même incomplète. Chaque fois qu'un individu se constitue il détient sa propre identité, non seulement génétique mais aussi individuelle, différente de celle d'autres individus, en dépit leur origine génétique commune. Par conséquent tout ce qui touche à la constitution de l'individu n'est pas forcément lié à l'identité génétique et tout ce qui tient à l'altération génétique n'influence

²⁶ Cf. H. JONAS, "Biological Foundations of Individuality", in : *Philosophical Essays, op. cit.*, 191.

²⁷ La constitution génétique d'un zygote peut donner origine à plusieurs individus (monozygotes) qui représentent la même identité génétique. C'est le cas de vrais jumeaux mais aussi des individus nés par la voie du clonage. L'unité intrinsèque (*indivisum in se*) et la séparation (distinction) de toute autre entité (*divisum a quolibet alio*) n'exige pas que ce soit une toute autre identité génétique. De plus l'identité génétique d'un individu peut être soumise à l'altération au cours des processus naturels de la vie ou de la manipulation génétique sans que l'identité individuelle soit changée.

²⁸ Cependant l'identité individuelle reste toujours la même, elle n'émerge pas de quelque chose qui n'aurait pas toujours été le même individu (en tant que lui-même), et ne se laisse pas insérer dans quelque chose qui n'est pas lui-même (fusionnant p. ex. avec quelqu'un ou intégrant le statut ontologique de quelqu'un d'autre). Cf. COMITATO NAZIONALE PER LA BIOETICA, *Identità e statuto dell'embrione* (22 giugno 1996), Roma: Consiglio dei Ministri 1997, 15s.

pas nécessairement l'identité individuelle. L'identité génétique qui est donnée au moment de la génération d'un individu (sans que les identités individuelle et génétique soient nécessairement superposantes) peut subir une altération sans pour autant que soit altéré l'individu. Pourtant tout ce qui toucherait au niveau de la génétique à la constitution ontologique d'un vivant, c'est-à-dire au mode d'être propre (ou bien aux possibilités d'un mode d'être propre) pourrait affecter l'individu et son identité individuelle et dans le cas de l'homme, son propre mode d'être psycho-somatique (en corrélation avec la dimension spirituelle). Étant susceptible de mutation continue sans perdre ses caractéristiques fondamentales (identifiées p. ex. à une espèce définie), l'identité génétique peut subir une altération à tel point que l'individu change son identité spécifique et par suite son identité individuelle. Autrement dit ce qui touche au mode d'être de manière qu'un vivant commence à produire d'autres types de protéines, est susceptible d'affecter l'identité individuelle. Mais il y a également une troisième possibilité celle que l'altération génétique qui se pose sur l'identité d'un individu, soit assumée par celui-ci de telle manière que son identité non seulement ne connaîtra pas de manque mais se confirmera. Ce serait le cas si les procès biologiques donnés dans le cadre des structures organiques se laissaient généraliser sur certaines espèces/genres de vivants. Pour cela il faudrait que les éléments de l'altération génétique soient identifiables par l'individu au niveau de son mode d'être (du point de vue de la substance seconde) et ensuite de ses *particuliers de base* (ou bien de la substance première). L'identité d'une particule génétique est en fonction dans d'autres identités et enfin dans l'unité organique. L'identité d'une substance est en fonction dans l'individuation d'autres substances. C'est par référence à l'essence de l'individu, de l'espèce ou de la personne (qui jouent une fonction identificatoire de base) que se produit la *réidentification* d'un événement organique au sein d'une structure persistante.²⁹ Ainsi le génie génétique peut produire des changements que l'individu est capable d'assumer tout en préservant son identité individuelle.

De la même manière l'*identité personnelle* qui recouvre les caractéristiques de la substance rationnelle et libre, constituant l'unité substantielle du corps, du psyché et de l'esprit (traditionnellement du corps et de l'âme), reste intègre si les capacités proprement humaines et personnelles sont reconnaissables par la même personne. L'identité individuelle de la personne se présente comme expression de l'ensemble des caractéristiques physiques et comportementales (phénotypiques) qui distinguent le sujet personnel.³⁰ Au plan biologique le patrimoine génétique apparaît comme susceptible d'être propriété d'un seul individu (sauf pour les jumeaux monozygotes et les clones) de même que la narration personnelle correspond à une identité personnelle unique. La distinction entre l'identité génétique et l'identité personnelle est fondée sur la différence qui existe entre le patrimoine génétique propre de l'individu, contenu dans son ADN, et l'identité du « je » donnée dans la perception et l'auto-

²⁹ Cf. P.F. STRAWSON, *Les Individus*, op. cit. La notion de *réidentification* proposée par Strawson montre une voie qui permet à l'individu de maintenir son identité individuelle et de la retrouver au cours des divers changements par référence à ses *particuliers de base*. Cf. E. BERTI, "Sostanza e individuazione", *Seconda Navigazione : Annuario Filosofico* 2(1998), 152.

³⁰ Cf. M. CUYAS, "Problematica etica della manipolazione genetica", op. cit., 481s.

conscience qui à travers le temps caractérisent l'expérience individuelle.³¹ L'identité personnelle est renvoyée à l'unité individuelle qui se perçoit comme identique à soi-même dans le cours du temps et différente par rapport à l'autre, du point de vue de ses expériences propres et de sa constitution de personne. Plus précisément, l'identité personnelle recouvre le *caractère* qui « désigne l'ensemble des dispositions durables à quoi on reconnaît une personne ». ³² C'est par référence au caractère que l'identité génétique est soumise au procès de la *réidentification* au niveau de l'identité personnelle, et tout ce qui se trouve hors de ce procès reste extérieur à la même. La continuité ininterrompue et la permanence dans le temps des traits manifestant la manière d'exister par rapport au monde des choses, des valeurs, des idées et des personnes, de même que définissant la même de la personne, constituent le critère de la compatibilité des altérations génétiques avec l'identité personnelle. Celle-ci ne se laisse pas réduire à l'identité génétique, même si les deux types d'identité représentent des aspects (différents) de la même réalité, ni n'est pas tolérante pour les modifications génétiques dans lesquelles la personne ne se reconnaîtrait pas. La personne qui reste ouverte à l'*identification acquise* demande que les traits génétiquement modifiés *s'identifient* à son caractère et qu'elle-même puisse *s'identifier* dans une nouvelle constitution génétique.³³ L'individu qui tend à se reconnaître dans la nature humaine et personnelle impose également à son identité génétique de se reconnaître à l'humain et au personnel.

L'identité de la personne humaine repose sur l'unité des processus organiques et la persistance d'un noyau subjectif unique et non répétitif qui renvoie à la corporéité ou à la continuité corporelle dans le temps.³⁴ L'individu humain se présente comme un corps qui étant constitué de plusieurs éléments corporels (organisés entre eux en vue d'une unité à un niveau plus élevé qu'eux-mêmes) et animé par la subjectivité personnelle, possède une *identité corporelle* bien déterminée : « le corps n'est jamais sans principe d'unité ». ³⁵ C'est le mode d'être corporel contrôlé par la subjectivité qui

³¹ L'identité génétique représente l'élément fondamental pour le phénotype, mais non pas unique et définitif. De plus, le génome, y compris le génome humain, n'est pas stable, donc l'identité génétique ne peut se superposer à l'identité formelle, surtout personnelle. Cf. J.-M. MALDAMÉ, "Identité humaine et génétique", *Chronique* 1995, n° 1, 108-110 ; K. DEMMER, "Identità personale e integrità biologica", in : *La mente umana* (Serie : Medicina e morale), Roma : Orizzonte Medico 1984, 218-223.

³² P. RICŒUR, *Soi-même comme un autre*, op. cit., 146. Ricœur comprend par caractère « l'ensemble des marques distinctives qui permettent de réidentifier un individu humain comme étant le même » ; *Ibid.*, 144.

³³ Dans le contexte de l'identité strictement personnelle Ricœur constate : « l'identité d'une personne, d'une communauté, est faite de ces *identifications*-à des valeurs, des normes, des idéaux, des modèles, des héros, dans lesquels la personne, la communauté se reconnaissent. Le se reconnaître-*dans* contribue au se reconnaître-à... » ; *ibid.*, 146s.

³⁴ Cf. E. RUNGALDIER, "Zur empirischen Deutung der Identität von Personen als Kontinuität", *Theologie und Philosophie* 63(1988), 243-245. D'après P.F. Strawson la personne humaine se présente comme *unité des faits physiques et psychiques*. Ce n'est qu'à l'intérieur de cette unité que l'on peut distinguer la conscience humaine immergée dans le corps. Cf. P.F. STRAWSON, *Les Individus*, op. cit.

³⁵ J.-M. MALDAMÉ, op. cit., 110. Au sens de P.F. Strawson le corps constitue le premier *particulier de base* car il correspond aux critères de localisation spatio-temporelle. En même temps « posséder un corps » fait ce qui est la personne dans sa même. Un corps déterminé est (de la même manière que la conscience) attribué à un *subiectum* personnel. Cf. P. RICŒUR, *ibid.*, 46s.

définit l'identité corporelle. Celle-ci correspond à la fondation interne du sujet et en même temps à une dimension objective et impersonnelle qui constituent le mode d'être corporel de la personne. Le sujet se structure et se maintient dans le temps grâce à la conscience de soi qui se manifeste dans l'être corporel, fondé sur la base génétique, mais la dépassant aux niveaux de connaissance, de culture et d'histoire. L'homme qui va au-delà de son corps, porte à l'accomplissement la tension de l'organisme vers la liberté, c'est-à-dire l'ouverture progressive vers la finalité et vers l'universel (à travers l'imagination). C'est parce qu'est possible pour l'ADN le passage de la prédétermination à la disposition des fins que les individus vivants et surtout personnels sont capables de contrôler leur mode d'être corporel. Même si la détermination génétique de l'individu paraît n'avoir rien de commun avec la liberté, elle est compatible avec la volonté libre. La structure génétique constitue un champ de dispositions données en anticipation et ouvertes à la nature subjective que la personne humaine définit successivement par l'activité responsable et dans le rapport avec le milieu de vie. Les caractères inscrits dans le génome humain sont soumis à des dimensions plus décisives de la part de la conscience et de l'expérience spécifique de la vie. L'identité génétique trouve sa pleine expression dans la consolidation de l'identité personnelle qui détient un potentiel de transcendance de la condition corporelle de l'individu. Si l'on vise à promouvoir l'identité personnelle, le caractère transcendantal de la liberté et de la rationalité humaines, on peut envisager le dépassement des obstacles à la pleine réalisation de la personne au niveau corporel (p. ex. une maladie génique). Quant à la manipulation génétique qui est susceptible de modifier l'identité corporelle, le mode d'être corporel de l'individu humain, il faut la considérer en référence à l'identité personnelle vue dans les conditions de l'identité génétique.³⁶ C'est l'identité personnelle qui donne finalement son sens au développement inauguré dans le génome humain. Et tout ce qui réduit ou néantise les dimensions essentielles de la personne au plan corporel a une portée négative.

En résumé, il faut souligner que la personne humaine, comme tous les organismes, détient une identité fondée en dehors de la constitution génétique et environnementale, qui dépasse infiniment la dimension naturelle, biologique et ontologique : c'est l'*identité métaphysique*, qui recouvre l'idée de forme substantielle avec sa fondation transcendantale et sa prédétermination téléologique. L'identité d'un individu ou d'une espèce reste effectivement fonction d'un projet transcendantal et de la téléologie objective, car elle est fondée dans la constitution métaphysique des objets, respectivement de la personne, dont le statut reste extérieur à ces objets et en relation à d'autres objets, y compris à l'*objet éternel*.³⁷ Du fait que les formes sont toujours dans une relation entre elles, à la personne et enfin au Créateur, leur identité n'est pas neutre, mais liée à la relation (comme les substances sont en relation). C'est la forme totalisante des multiples relations qui se maintient elle-même fonctionnelle dans les interactions avec la totalité du monde environnant.³⁸ Par conséquent l'identité ne dépend pas d'elle-même mais de la

³⁶ Cf. P. CATTORINI, R. MORDACCI, M. REICHLIN, "Genetica e libertà", *op. cit.*, 264.

³⁷ Cf. H. JONAS, "Biological Foundation of Individuality", *op. cit.*, 194.

³⁸ L'individu représente une autonomie pour soi-même ainsi que sa corrélative ouverture pour le monde ; sa propre spontanéité va de pair avec la réceptivité. Plus l'individualité est centré sur elle-même,

finalité qu'elle joue par rapport à d'autres objets, et finalement dans le projet divin. Une telle identité ne peut sortir d'un substrat matériel ou génétique ni non plus de la seule transmission d'un modèle (*pattern*), car son essentiel paraît dans la forme qui est porteuse d'un projet ou d'une téléologie (dans l'ensemble des objets). Pourtant l'identité de la forme, même si elle est extérieure à l'individu, constitue l'être dans son intérieur. Ainsi l'être détient son identité métaphysique qui dépend d'autres êtres constitutifs et en même temps jouit de son statut intérieur, isolé et indépendant d'autres êtres de son environnement. Du fait que l'être possède sa propre ontologie il détient l'*identité de soi* qui est distincte et exclusive. Elle est graduelle et dépend de la densité ontologique (ou perfection de l'être) de la même manière d'ailleurs que l'identité relationnelle. La forme de l'être impose le *maintien de soi* comme conséquence du projet transcendantal et la constance de l'être en tant que tel, dans sa constitution intrinsèque. Par suite l'être qui tend à être identique à soi vise le maintien de soi dans sa propre densité ontologique. Le maintien de soi se réfère surtout à l'identité personnelle qui en plus recouvre la dimension proprement anthropologique et éthique de la *parole tenue*.³⁹ Du point de vue métaphysique l'identité de l'être est donnée au sens fort : elle tient à la subsistance de l'être concret et séparé, qui est ou n'est rien, qui est identique à soi-même ou à toute autre chose.⁴⁰ La fondation d'une telle identité n'est autre que celle de la substance (première) persistante identique lors des variations des conditions spatio-temporelles. L'identité individuelle est métaphysiquement irréversible (quelqu'un ou quelque chose est lui/elle-même ou tout autre), donc elle exclut des modifications radicales qui mettent en risque le maintien de soi ou la continuité ininterrompue de la substance de l'être. En réalité, tant que la continuité de la vie physique reste préservée, l'identité se conserve, c'est-à-dire que persiste la même substance et respectivement la même personne.⁴¹ Si la manipulation génétique est capable d'altérer la subsistance concrète d'un vivant ou bien sa finalité, elle affecte sa fondation métaphysique. En cas d'altération génétique touchant à l'individualité du sujet, à son mode d'être personnel, surtout psycho-spirituel (en corrélation avec la dimension corporelle), l'identité humaine risque d'être affectée dans sa fondation métaphysique et transcendantale.⁴² Au sens métaphy-

plus large est sa faculté de communication, plus un individu est isolé plus il est relatif au monde. L'individu qui est séparé fonde sa faculté de communication ; étant différent de la totalité il constitue les conditions d'existence dans la totalité. La réceptivité du monde extérieur fait compléter sa spontanéité, tandis que la liberté d'existence est complétée par la nécessité. C'est par la réceptivité que l'individu est actif, tout comme c'est en étant exposé au monde qu'il peut être autonome. Cf. H. JONAS, "Spinoza and the Theory of Organism", *op. cit.*, 223.

³⁹ Cf. P. RICŒUR, *Soi-même comme un autre*, *op. cit.*, 148s.

⁴⁰ C'est dans ce sens que l'identité est comprise par M. Heidegger : « Tout A est lui-même le même avec lui-même » ; "Identité et différence", trad. A. Préau, in : *Question I*, Paris : Gallimard 1968, 258. Pour Heidegger la question d'identité se réfère à l'*être de l'étant* et le principe d'identité comprend la *loi de l'être* qui statue : « à tout étant comme tel appartient l'identité, l'unité avec lui-même. [...] l'unité propre à l'identité forme un trait fondamental de l'être de l'étant ». *Ibid.* 260. Cf. S. SCHLOESSER, "Only a God can save us: Disabling the rational Subject in Heidegger's reactionary Modernism", *Heythrop Journal* 36(1995), 192-194.

⁴¹ C'est p. ex. D. Wiggins, un élève de P.F. Strawson, qui se réfère dans ses analyses de l'identité au concept aristotélicien de la substance. Cf. D. WIGGINS, *Sameness and Substance*, Oxford 1980.

⁴² Cela peut se faire par la suppression de l'être dans sa subsistance ou bien par l'altération de la forme, du mode d'être d'un individu (p. ex. la modification du caractère de la vie personnelle). Sur un plan plus

sique l'être humain (et proportionnellement d'autres vivants d'après leur densité ontologique et leur fonction/relation dans l'ensemble des vivants) admet une manipulation génétique à condition que sa finalité reste préservée et que son maintien de soi demeure ininterrompu.

Pour résumer soulignons que l'identité dans le monde des vivants ne consiste pas dans la persistance d'un substrat biologique, mais bien plus dans l'unité spatiale d'une forme et dans la continuité des fonctions propres dans le temps. En effet l'identité peut être considérée comme l'*unité du mode d'être propre*, c'est-à-dire l'unité fonctionnelle et morphologique de l'organisme ou l'unité réflexive de la conscience humaine. L'*identité personnelle* préservée au cours de l'intervention génétique c'est le même mode d'être au niveau des composants personnels, le mode propre à une personne donnée ; en revanche l'*identité individuelle* tient au même mode d'être au niveau de l'activité individuelle, c'est-à-dire le mode d'être propre à un individu déterminé, et enfin l'*identité génétique* est constituée par un même mode d'être au niveau des processus biologiques, c'est le mode propre à un organisme établi.⁴³ De la même manière on peut parler de l'identité d'espèce, de l'identité humaine, etc. propre à une espèce ou un genre humain, animal ou autre. Dans le cas de l'homme on parle en plus de l'identité individuelle et personnelle, ou simplement de l'individualité personnelle. Il faut enfin mentionner l'identité métaphysique qui porte sur l'existence individuelle et concrète, sur l'unité substantielle de l'être en tant qu'être.

Finalement, on arrive à formuler le *principe d'identité* de la manière suivante : *préserve son identité ce qui garde sa subsistance spécifique ou individuelle et son mode d'être propre dans toutes les dimensions fondamentales de l'être en vue d'une finalité définie*. Ce principe d'identité repose sur l'unité du genre et de l'espèce, donc sur la consistance ontologique, le même mode d'être, ainsi que sur l'unité d'existence séparée et finalisée. Du point de vue de la nature et de la forme substantielle un vivant persiste dans sa mêmeté au cours de l'altération génétique si son mode d'être reste *consistant* (l'identité ontologique) et son être propre *constant* (identité métaphysique), c'est-à-dire si ses caractéristiques essentielles ne sont pas radicalement altérées et si son être reste ininterrompu. Le principe d'identité concerne la préservation de la forme substantielle au sens ontologique et métaphysique.⁴⁴ Autrement dit, l'identité est préservée là où métaphysiquement reste le même sujet, le même vivant et où ontologiquement reste un vivant dont la coopérativité des caractéristiques particulières de son organisme et toute la structure biologique sont identiques (au moins relativement) avec le même genre ou

général, la manière dont un organisme cherche à sauver son identité est son adaptation au milieu qui normalement se produit au cours de procès naturels et évolutifs et donc préserve cette identité. Dans certains cas le génie génétique peut favoriser cette adaptation, par exemple dans le cas de changements bouleversant les processus naturels, mais c'est parfois au risque d'entraîner la disparition irréversible d'une espèce ou d'un individu.

⁴³ Pour des raisons pratiques il est opportun de distinguer l'identité d'être et l'identité génétique, l'identité de sujet et l'identité d'individu, l'identité de soi et l'identité d'espèce d'après le mode d'être respectif à chaque type d'identité.

⁴⁴ Pour M. Heidegger l'identité d'un objet constitue l'*appel* qui « parle à partir de l'être de l'étant ». « L'appel de l'identité de l'objet *parle*, que les sciences l'entendent ou non, qu'elles s'en moquent ou qu'elles en soient au contraire troublées et déconcertées » ; "Identité et différence", *op. cit.*, 260.

espèce. La substance naturelle qui s'exprime à travers sa dimension génétique, est susceptible d'être altérée si la modification génétique touche à son mode d'être et à sa subsistance spécifique. Le génie génétique tant qu'il est capable d'aider à garder le mode d'être propre, lié à la structure (correcte) de l'organisme, à sa constitution spécifique et individuelle, reste justifiable du point de vue de la fondation ontologique et métaphysique de la nature.

METAFIZYCZNE ASPEKTY INŻYNIERII GENETYCZNEJ

Streszczenie

Inżynieria genetyczna stawia pod znakiem zapytania pojęcie tożsamości jednostkowych bytów i gatunkowej natury. W oparciu o metafizyczne kryteria pojęcia substancji, teleologii i osoby, proponujemy nie tylko konieczność ustalenia granic manipulacji genetycznych na człowieku, ale także przyjmujemy je jako obiektywne i wewnętrzne kryteria działania. Normatywna moc tych kryteriów wpływa ze statusu samego bytu ludzkiego. Również tożsamość bytu pojawia się jako główne kryterium transformacji genetycznych. Zasada tożsamości bytu, ściśle powiązana z jego integralnością ontologiczną, pozostaje wiążącym kryterium wszelkich transformacji genetycznych na człowieku. Dotyczy ona zarówno wymiaru ontologicznego (sposobu bycia), jak i metafizycznego (uzasadnienia bycia). W tych dwóch wymiarach tożsamość i integralność ludzkiej natury jawi się jako nienaruszalna.

Proponowana zasada tożsamości przyjmuje następującą formę: *tożsamość zostaje zachowana tam, gdzie pozostaje nienaruszone gatunkowe lub jednostkowe istnienie oraz własny sposób bycia we wszystkich podstawowych wymiarach bytu i jego celowości*. Ta zasada opiera się na jedności gatunku i rodzaju, tj. na ontologicznej konsystencji, na takim samym sposobie bycia, jak również na jedności odrębnego i celowego istnienia. Z punktu widzenia natury i formy substancjalnej, żyjący podmiot trwa w swej tożsamości, nawet gdy podlega zmianom genetycznym, jeśli jego sposób bycia pozostaje stały (tożsamość ontologiczna) i jego byt niezmiennie trwający (tożsamość metafizyczna), tj. jego istotne cechy nie zostają radykalnie zmienione i jego istnienie pozostaje nieprzerwane. Zasada tożsamości zakłada zachowanie formy substancjalnej w wymiarze ontologicznym jak i metafizycznym: tożsamość metafizyczna dotyczy zachowania tego samego podmiotu istnienia, a tożsamość ontologiczna - tego samego sposobu bycia.